



# LE CANADA À LA BANQUE EUROPÉENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT

## 2011

RAPPORT SUR LES OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN VERTU DE  
*LA LOI SUR L'ACCORD PORTANT CRÉATION DE LA BANQUE EUROPÉENNE  
POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT*

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada (2012)  
Tous droits réservés

Toute demande de permission pour reproduire ce document doit  
être adressée à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

*This publication is also available in English.*

Cat. No.: F1-29/2011F-PDF



## TABLE DES MATIÈRES

<b>Avant-propos du ministre des Finances .....</b>	<b>5</b>
<b>Aperçu.....</b>	<b>6</b>
<b>Faits saillants de 2011 .....</b>	<b>8</b>
Élargissement de la portée géographique du mandat de la BERD.....	8
Autres développements en 2011.....	10
<b>Participation du Canada à la BERD .....</b>	<b>12</b>
Rôle des ministères fédéraux canadiens.....	12
Avantages de la participation.....	12
Contribution du Canada aux ressources ordinaires en capital.....	13
Contribution du Canada aux fonds de coopération technique et aux fonds spéciaux.....	13
<b>Progrès réalisés à l'égard des priorités du Canada en 2011.....</b>	<b>15</b>
1) Efficacité institutionnelle.....	15
2) Gouvernance et reddition de comptes .....	18
3) Viabilité environnementale et égalité des sexes.....	19
<b>Objectifs du Canada en 2012 .....</b>	<b>23</b>
<b>Historique de la BERD.....</b>	<b>24</b>
Mandat et rôle de la BERD .....	24
Fonctionnement de la BERD.....	25
Gouvernance et supervision au sein de la BERD .....	27
<b>Annexe 1 – Membres de la BERD .....</b>	<b>29</b>
<b>Annexe 2 – Pays où la BERD effectue des opérations .....</b>	<b>31</b>
<b>Annexe 3 – Allocution du gouverneur en 2011 .....</b>	<b>32</b>
<b>Annexe 4 – Sommaire du rapport sur la transition de 2011 :</b>	
<b>Crise et transition – La perspective du peuple.....</b>	<b>34</b>
<b>Annexe 5 – Programmes de l'ACDI dans les pays où la BERD effectue des opérations .....</b>	<b>38</b>





## AVANT-PROPOS DU MINISTRE DES FINANCES

Je suis heureux de présenter le document intitulé *Le Canada à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement 2011 : Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*. Le rapport résume une année exceptionnelle dans l'histoire de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) de même que l'engagement soutenu du Canada envers des institutions financières internationales efficaces, responsables et efficientes.

Grâce au présent rapport, le gouvernement fournit aux parlementaires et à l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens un bilan exhaustif du rôle du Canada au sein de la BERD. Le gouvernement continue de mettre l'accent sur l'efficacité institutionnelle en plus de promouvoir la saine gouvernance et la reddition de comptes. Outre ce rôle permanent de supervision, le Canada poursuivra les objectifs suivants en 2012 :

- appuyer les efforts de la BERD visant à favoriser le développement du secteur privé et une croissance économique inclusive dans la région méditerranéenne du sud et de l'est;
- soutenir une transition durable dans les pays où la BERD effectue des opérations tout en assurant l'utilisation appropriée du capital fourni par les actionnaires;
- promouvoir des structures appropriées de gouvernance et de reddition de comptes à la BERD.

Des pays du monde entier se tournent vers les institutions financières internationales comme la BERD en période d'instabilité ou de crise. C'est pourquoi, par exemple, l'élargissement de la portée géographique du mandat de la BERD en vue d'inclure la région méditerranéenne du sud et de l'est constitue l'un des éléments clés du Partenariat de Deauville du G-8, lancé en mai 2011. Le présent rapport rend compte en détail des mesures prises par la BERD en réponse au réveil arabe, de la reprise économique en cours dans les pays où la Banque effectue des opérations ainsi que du rôle critique que celle-ci joue pour soutenir ces pays.

Vu la fragile reprise de l'économie mondiale, il est évident que la BERD a encore un rôle important à jouer, tant dans les pays où elle effectue des opérations que dans la nouvelle région. En sa qualité d'important actionnaire et de membre du Conseil des gouverneurs de la BERD, le Canada maintiendra son appui envers la Banque et sa mission dans les années à venir.

L'honorable James M. Flaherty, c.p., député  
Ministre des Finances



## APERÇU

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (la BERD ou la Banque), qui a été créée en 1991, est une institution axée sur les projets, unique en son genre, qui concentre ses efforts sur le développement du secteur privé et le renforcement des institutions propices au développement des marchés dans les pays de l'Europe centrale et de l'Europe du sud-est, dans les républiques de l'ancienne Union soviétique, en Mongolie et en Turquie. Dans l'atteinte de ces objectifs, la BERD exerce des activités uniquement dans les pays qui se sont engagés à respecter les principes fondamentaux de la démocratie pluraliste, du pluralisme et de l'économie de marché<sup>1</sup>. Pour plus de renseignements à ce sujet, veuillez consulter la section intitulée « Historique de la BERD »

En sa qualité de membre fondateur et de huitième actionnaire en importance de la Banque, le Canada contribue activement à l'élaboration des politiques de cette dernière et assure un suivi de ses activités financières. Il s'acquitte principalement de ces tâches à titre de membre du Conseil des gouverneurs et du Conseil d'administration (représentant un groupe dont fait partie le Maroc) et de participant aux travaux de différents comités. Les objectifs du Canada à l'égard de la Banque s'inspirent d'un engagement envers le mandat sous-jacent de celle-ci, des objectifs stratégiques du gouvernement canadien ainsi que des renseignements fournis par la société civile. Ces objectifs sont décrits en détail dans les sections intitulées « Progrès réalisés à l'égard des priorités du Canada en 2011 » et « Objectifs du Canada en 2012 ».

Le Canada a intérêt à ce que la BERD demeure une institution solide, efficace et responsable. Le développement d'économies de marché dotées de solides institutions démocratiques constitue une composante essentielle de la paix, de la stabilité et de la prospérité dans la région. En étant membre de la BERD et en lui accordant un soutien financier, le Canada a la possibilité de faire progresser le processus de transition dans la région.

Les opérations de la Banque reposent sur quatre principes fondamentaux : une incidence sur la transition, l'additionnalité, de saines pratiques bancaires et la viabilité environnementale et sociale. En vertu de ces principes, les activités de la BERD devraient favoriser la transition vers des sociétés ouvertes et démocratiques grâce au développement de l'entrepreneuriat et du secteur privé. De plus, la Banque doit servir de catalyseur de l'augmentation des flux de financement vers le secteur privé tout en adhérant aux principes de saine gouvernance financière et en assurant l'utilisation efficace du capital. Enfin, les opérations de la Banque devraient être viables sur le plan social et environnemental.

En 2011, la BERD a poursuivi la mise en œuvre de ses objectifs stratégiques au moyen d'investissements responsables, de saines pratiques de gouvernance et de la coopération avec d'autres institutions financières internationales. En réponse à la crise financière de 2008-2009 et à l'exode net de capitaux qui a ensuite touché les pays émergents d'Europe, la BERD a sensiblement accru le nombre de projets et le volume de ses investissements dans la région. Après avoir atteint un sommet historique en 2010, le volume d'activités a encore progressé en 2011; les engagements se sont établis à 9,1 milliards d'euros et les décaissements, à 6,7 milliards, dont 77 % ont été versés au secteur privé. La BERD a donc continué de jouer un rôle de premier plan dans le développement du secteur privé, à titre de fondement d'une reprise économique soutenue.

---

<sup>1</sup> Article 1 de l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Dans les pays qui ne s'engagent pas à respecter ces principes, la Banque limite en conséquence ses activités.



L'année 2011 a aussi été, pour la BERD, un tournant qui influera sur l'orientation de ses activités pour de nombreuses années. En réponse aux profonds changements sociaux et politiques observés dans certains pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (communément appelés « les printemps arabes »), la communauté internationale a demandé aux institutions financières internationales d'y accroître leur soutien. Grâce à ses importantes ressources et à son expertise du soutien du secteur privé (et plus particulièrement des petites et moyennes entreprises) et du développement des marchés financiers, la BERD était bien placée pour contribuer à cet effort multilatéral.

Lors de son assemblée annuelle tenue à Astana, au Kazakhstan, en mai 2011, le Conseil des gouverneurs de la BERD a appuyé en grande majorité l'élargissement de la portée géographique du mandat de la Banque afin d'inclure la région méditerranéenne du sud et de l'est. Cette décision est conforme à l'appel à « une extension régionale appropriée du mandat géographique de la BERD de manière à soutenir la transition dans les pays de la région qui font le choix de la démocratie, du pluralisme et de l'économie de marché » lancé par les dirigeants du G-8 à Deauville, en France<sup>2</sup>. Les modifications précises de l'Accord portant création de la BERD ont été approuvées par les gouverneurs le 30 septembre 2011 et sont en voie d'être ratifiées par les actionnaires de la Banque. On trouvera des précisions à ce sujet dans la section suivante.

---

<sup>2</sup> *Déclaration du G-8 sur les printemps arabes*, Sommet du G-8 de Deauville, les 26 et 27 mai 2011.



## FAITS SAILLANTS DE 2011

### Élargissement de la portée géographique du mandat de la BERD

À la BERD, l'année 2011 a été dominée par des événements imprévus. Les pays arabes voisins de l'Europe ont amorcé une série de changements politiques et sociaux qui se sont traduits par le renversement de gouvernements en place tandis que la population exigeait la démocratie, l'équité et des possibilités d'améliorer leur situation économique. Même si le plein impact et la suite de ces événements historiques restent à déterminer, la communauté internationale a réagi en offrant son soutien à la région.

Dans le cadre du Partenariat de Deauville du G-8, les institutions financières internationales déjà actives au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ont été priées de mobiliser davantage de ressources afin d'aider les pays membres du Partenariat à parvenir à une croissance économique durable. Même si la BERD ne peut, aux termes de son mandat, exercer ses activités dans cette région, on a déterminé qu'elle pourrait contribuer aux efforts multilatéraux et bilatéraux en cours, compte tenu de son expérience des économies en transition en Europe de l'Est. Comme la nouvelle région se caractérise par un secteur public de grande taille, des problèmes d'accès au crédit et un chômage élevé, plus particulièrement chez les jeunes, elle pourrait bénéficier de l'expertise de la BERD pour ce qui est de favoriser l'entrepreneuriat, de soutenir les petites et moyennes entreprises et de réformer le secteur financier.

À l'issue de discussions exhaustives, le Conseil des gouverneurs de la BERD a appuyé en grande majorité, lors de son assemblée annuelle en mai, une résolution visant à mettre en œuvre rapidement l'extension géographique du mandat de la Banque afin d'inclure la nouvelle région. On a alors demandé à la Banque de réaliser les objectifs suivants :

- modifier l'article 1 de l'Accord portant création de la BERD (l'« Accord ») de manière à étendre en conséquence la portée géographique du mandat de la Banque, et d'établir un mécanisme pour accorder aux pays membres de cette région étendue le statut de pays bénéficiaires;
- élaborer d'autres mesures éventuelles pour que la Banque puisse y entreprendre ses activités le plus tôt possible.

Les gouverneurs ont clairement indiqué que le mandat élargi devait se réaliser sous réserve des conditions suivantes :

- L'extension ne doit pas compromettre la portée et l'impact convenus des activités de la Banque dans les pays bénéficiaires existants.
- L'extension ne doit pas requérir de capitaux supplémentaires de la part des membres.
- La BERD devrait coordonner pleinement ses activités dans la région avec les institutions financières internationales qui y sont présentes.

Le 30 septembre 2011, à la suite d'autres consultations et discussions parmi les actionnaires, le Conseil des gouverneurs a approuvé une série de résolutions permettant à la Banque d'entreprendre progressivement des activités dans la nouvelle région. Le mandat élargi comporte trois volets :

1. **Extension géographique** – L'article 1 de l'Accord sera modifié afin d'étendre la portée géographique du mandat de la Banque pour inclure la région méditerranéenne du sud et de l'est (RMSE). Cette dernière englobe tous les pays qui longent le littoral sud ou est de la Méditerranée, de même que la Jordanie. Puisque la modification de l'article 1 doit être ratifiée par les 65 membres de la BERD, sa mise en œuvre pourrait prendre un certain temps.





- 2. Utilisation de fonds spéciaux dans les pays où la BERD pourrait éventuellement exercer ses activités** – Les fonds spéciaux servent à des fins précises en lien avec le mandat et les fonctions de la BERD. Cette dernière peut utiliser toute la gamme de ses produits et services aux fins de l'administration des fonds spéciaux. Cependant, l'article 18 de l'Accord prévoit à l'heure actuelle que les fonds spéciaux ne peuvent être utilisés que dans les pays bénéficiaires compris dans la zone géographique indiquée dans le mandat de la Banque. Afin que la BERD puisse amorcer sans tarder des activités dans la nouvelle région, une modification est proposée en vue de lui permettre de gérer des activités appuyées par des fonds spéciaux dans des pays bénéficiaires potentiels, c'est-à-dire dans tout pays membre où la Banque compte exercer des activités à l'aide de ses ressources ordinaires.

Grâce à un seuil de ratification plus bas (75 % des membres représentant 80 % du total des voix), cette modification permettra à la BERD d'entreprendre des activités d'investissement plus tôt dans des pays bénéficiaires potentiels, à condition que les nouveaux pays répondent au critère établi de la Banque, c'est-à-dire qu'ils aient démontré leur engagement envers la démocratie pluraliste, le pluralisme et l'économie de marché.

- 3. Fonds liés à la coopération** – Le Conseil des gouverneurs a également approuvé l'utilisation de fonds liés à la coopération dans la nouvelle région. Contrairement aux fonds spéciaux, les fonds liés à la coopération sont gérés par la Banque mais n'ont pas le statut juridique de ressources de la BERD. Ils peuvent être consacrés au soutien technique ou à des subventions, mais ne peuvent servir à consentir des prêts ou à effectuer des investissements. Puisque leur utilisation ne requiert pas la modification de l'Accord, ils peuvent être mobilisés plus rapidement. Le financement destiné aux fonds liés à la coopération devrait provenir du revenu net de la BERD et de tiers donateurs. Les activités financées par les fonds liés à la coopération ont débuté en décembre 2011 en Égypte et au Maroc.

### Progrès à ce jour

En date de décembre 2011, les gouverneurs avaient approuvé le transfert de 20 millions d'euros du revenu net de la BERD aux fonds liés à la coopération, et d'autres donateurs se sont engagés à contribuer davantage à ceux-ci. Deux nouveaux pays de la RMSE – la Jordanie et la Tunisie – ont mis la dernière main à leur adhésion à la BERD, de manière à être bientôt du nombre des pays où la Banque exerce ses activités. L'Égypte et le Maroc, qui sont déjà membres de la Banque, ont été autorisés à bénéficier les premiers des fonds liés à la coopération destinés à la RMSE.

Au chapitre de la coopération avec d'autres institutions financières internationales dans la région, la BERD a modifié son protocole d'entente existant avec la Commission européenne, la Banque européenne d'investissement et le Fonds européen d'investissement pour y intégrer la nouvelle région, et elle a signé de nouveaux protocoles d'entente avec la Banque africaine de développement et la Banque islamique de développement. La BERD s'est également efforcée de renforcer la coordination avec d'autres organisations multilatérales et agences nationales de développement actives dans la RMSE.

En somme, la BERD a répondu promptement à la demande des gouverneurs d'étendre ses activités à la région rapidement et de manière appropriée, et elle est en voie de pousser ces progrès plus loin en 2012.



## **Ratification des modifications**

Comme mentionné, l'élargissement de la portée géographique du mandat de la BERD repose sur la ratification, par ses membres, des modifications approuvées de l'Accord. Le Canada prend à l'heure actuelle les mesures requises pour ratifier les modifications en accord avec ses procédures intérieures. Au 31 décembre 2011, les modifications de l'Accord ont été déposées au Parlement afin d'être ratifiées d'ici l'assemblée annuelle de la BERD de mai 2012. Une fois l'étape du dépôt franchie, le ministre des Affaires étrangères demandera l'autorisation de ratifier les modifications.

## **Autres développements en 2011**

Au nombre des réalisations de 2011 dignes de mention, le relèvement du capital de la BERD pour le faire passer de 20 milliards à 30 milliards d'euros, que les gouverneurs avaient autorisé en mai 2010, a été achevé. Le 20 avril 2011, les contributions des membres au capital reçues par la Banque étaient suffisantes pour que l'augmentation prenne effet. On trouvera de plus amples renseignements sur l'augmentation générale du capital dans le rapport de 2010.

Comme l'indique sommairement l'annexe 4, la reprise économique et la transition se poursuivent dans les pays où la BERD exerce ses activités, en dépit de problèmes mineurs et de l'incertitude persistante. La fragilité de la reprise est largement attribuable au fait que la région dépend des économies de la zone euro pour une bonne partie de ses exportations et de l'investissement direct étranger, et que les problèmes liés à la dette souveraine dans certains pays d'Europe de l'Ouest continuent d'affecter ses partenaires commerciaux.

Pour sa part, la BERD est demeurée très active dans la région tout au long de l'année. Les engagements ont totalisé 9,1 milliards d'euros en 2011, ce qui correspond aux projections et dépasse légèrement le niveau record de 9,0 milliards d'euros établi l'année précédente, tandis que les décaissements ont atteint le chiffre record de 6,7 milliards d'euros, soit 11 % de plus qu'en 2010. Les projets de la BERD ont généré pour près de 20,8 milliards d'euros en financement additionnel – 10,2 milliards d'euros provenant d'activités de cofinancement de la Banque et 10,6 milliards versés par des tiers. Le secteur privé est intervenu pour 77 % du volume d'activités en 2011 (contre 74 % en 2010), tandis que la part globale du portefeuille de la Banque revenant au secteur privé s'est maintenue à environ 74 %.



Malgré un contexte économique difficile, la BERD a dégagé un bénéfice net de 173 millions d'euros en 2011. Ce résultat est nettement plus modeste que le bénéfice net de 1,4 milliard d'euros enregistré en 2010, surtout à cause des pertes non réalisées du portefeuille des participations en actions de la Banque en raison de la détérioration du contexte financier en Europe au cours de la deuxième moitié de 2011. Les principales données opérationnelles et financières figurent dans le tableau 1.

Tableau 1

**Indicateurs opérationnels et financiers de la BERD, 2007 à 2011**

(M€)

	2011	2010	2009	2008	2007
Nombre de projets	380	386	311	302	353
Engagements de la BERD	9 051	9 000	7 861	5 087	5 583
Ressources mobilisées	20 802	13 174	10 353	8 354	8 617
<b>Total de la valeur des projets</b>	<b>29 479</b>	<b>22 039</b>	<b>18 087</b>	<b>12 889</b>	<b>13 809</b>
Bénéfice réalisé avant moins-values	839	927	849	849	973
Bénéfice (perte) net pour l'exercice avant prélèvements sur le revenu net	173	1 377	-746	-602	1 884
Capital versé	6 199	6 197	5 198	5 198	5 198
Réserves et bénéfices non répartis	6 974	6 780	6 317	6 552	8 676
<b>Total de l'avoir des membres</b>	<b>13 173</b>	<b>12 977</b>	<b>11 515</b>	<b>11 750</b>	<b>13 874</b>

Dans l'ensemble, la solide capitalisation de la Banque, jumelée au niveau peu élevé de ses prêts improductifs, à son faible effet de levier et à ses réserves de liquidités bien garnies, montre que la Banque demeure nettement en mesure de s'acquitter de son mandat à moyen terme. Les états financiers de fin d'exercice de la BERD sont disponibles (en anglais seulement) sur son site Web ([www.ebrd.com/pages/research/publications/flagships/financial.shtml](http://www.ebrd.com/pages/research/publications/flagships/financial.shtml)).



## **PARTICIPATION DU CANADA À LA BERD**

Les rapports entre le Canada et la BERD sont régis par la *Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*. La Loi énonce les responsabilités du Canada à l'égard de la BERD et prévoit que le ministre des Finances fait déposer devant chaque chambre du Parlement, au plus tard le 31 mars ou, si celle-ci ne siège pas, dans les 30 jours de séance ultérieurs, un rapport sur les opérations effectuées au cours de l'année civile précédente sous le régime de ladite loi.

### **Rôle des ministères fédéraux canadiens**

Au Canada, la surveillance des principales activités de la BERD relève principalement du ministère des Finances, qui coordonne les conseils stratégiques canadiens et gère les intérêts stratégiques du Canada à la Banque en collaboration avec Affaires étrangères et Commerce international Canada.

**Représentation du Canada à la BERD** – L'honorable James M. Flaherty, ministre des Finances, est le gouverneur du Canada, et M. Morris Rosenberg, sous-ministre des Affaires étrangères, est le gouverneur suppléant. Le représentant résident du Canada au Conseil d'administration de la Banque est M<sup>me</sup> Suzanne Hurtubise. M. Brian Parrott est administrateur suppléant non résident. M. Rob Stewart, sous-ministre adjoint de la Direction des finances et des échanges internationaux du ministère des Finances, a représenté le Canada en qualité d'administrateur suppléant temporaire lors de l'assemblée annuelle de mai.

**Pays représentés par le Canada à la BERD** – L'administrateur du Canada représente également le Maroc au Conseil d'administration.

**Personnel du Canada à la BERD** – Les Canadiens sont bien représentés au sein du personnel de la BERD. À la fin de 2011, on comptait 29 professionnels canadiens, soit 2,5 % des postes de professionnels. Des Canadiens occupent les postes de direction suivants : agent principal adjoint de la conformité, directeur de la planification et du portefeuille des institutions financières et directeur de l'Initiative relative aux pays en début de transition.

### **Avantages de la participation**

L'adhésion du Canada à la BERD et sa participation active aux discussions portant sur des questions stratégiques et opérationnelles lui permettent de contribuer à façonner les normes et les règlements régionaux visant les 29 pays où la BERD effectue des opérations. En appuyant la poursuite des réformes politiques et économiques dans ces pays, le Canada contribue à la stabilité de la région et à son intégration à l'économie mondiale.

Le Canada partage avec la Banque l'objectif primordial de développer un secteur privé dynamique dans les pays où cette dernière effectue des opérations, en mobilisant des fonds pour des projets ayant une incidence marquée sur la transition et en fournissant des conseils ainsi qu'une assistance technique aux entreprises et aux gouvernements. Grâce à sa participation au Conseil d'administration et au Conseil des gouverneurs de la Banque, le Canada a pu insister pour que l'on accorde davantage d'importance aux questions de gouvernance dans les opérations de la BERD. De plus, le Canada a pu contribuer à façonner les mesures de protection sociale et environnementale qui régissent les prêts de la BERD.

La Banque constitue aussi pour le Canada un mécanisme qui lui permet de rejoindre des pays en transition qui ne bénéficient actuellement pas de ses programmes bilatéraux d'aide au développement.



Le Canada souhaite mieux faire connaître aux sociétés canadiennes les possibilités qu'offre la BERD. Les sociétés peuvent demander du financement pour des projets entrepris dans les pays où la Banque effectue des opérations. De plus, aux fins de l'exécution des projets de transition, la Banque s'appuie souvent sur l'approvisionnement de biens et services auprès du secteur privé. En 2011, les cabinets d'experts-conseils canadiens ont obtenu 39 contrats (comparativement à 68 contrats en 2010) dont la valeur s'établissait à 1 047 941 euros (en baisse par rapport à 1 306 265 euros en 2010). Grâce à l'aide de la BERD, les entreprises canadiennes ont également fait des investissements réussis dans les pays où cette dernière effectue des opérations. Le montant des prêts et des participations versés par la Banque aux sociétés canadiennes fluctue d'une année à l'autre; en 2011, un prêt de 19,3 millions d'euros a été accordé à une société canadienne.

### **Contribution du Canada aux ressources ordinaires en capital**

Comme il était indiqué dans le rapport précédent, le Conseil des gouverneurs a voté en mai 2010 une hausse temporaire du capital autorisé de la Banque, qui a porté ce dernier de 20 milliards à 30 milliards d'euros. De cette hausse, 1 milliard d'euros représentaient une réaffectation des réserves de la Banque à la faveur d'actions libérées. Cette réaffectation est entrée en vigueur le 14 mai 2010. Les actions ayant été réparties entre les membres en fonction de leur participation au capital-actions de la Banque, cette réaffectation n'a eu aucune incidence sur le nombre relatif de voix.

Le solde (9 milliards d'euros) représente une hausse temporaire du capital sujet à appel. Le Canada a versé sa part de 306 millions d'euros au titre de la hausse du capital au début de 2011, et les participations reçues ont été suffisantes pour que l'augmentation prenne effet le 20 avril 2011.

Le Canada est le huitième actionnaire en importance de la Banque, sa contribution s'établissant à 3,6 % des capitaux de l'institution, soit 1,02 milliard d'euros, dont 212 millions d'euros représentent le capital versé, le solde des actions constituant du capital sujet à appel.

### **Contribution du Canada aux fonds de coopération technique et aux fonds spéciaux**

En plus d'accorder des prêts ou de verser une participation au capital, la BERD fournit souvent à ses clients des conseils sur la préparation et l'exécution efficace d'un projet. Le coût de ces conseils est souvent défrayé à même des fonds liés à la coopération technique, qui sont établis par les pays donateurs et les institutions internationales et sont gérés par la Banque, ou à même le Fonds spécial des intervenants. Ces fonds mobilisent des capitaux d'investissement et de l'expertise dans les pays où la Banque effectue des opérations, en donnant aux entreprises locales un accès à des experts-conseils. Ces derniers appuient les préparatifs des projets et renforcent le savoir-faire local. Ils élaborent également des stratégies environnementales et s'emploient à améliorer le cadre juridique dans lequel les entreprises évoluent.

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) est l'un des principaux donateurs aux fonds liés à la coopération technique de la BERD, sa contribution avoisinant 40 millions d'euros depuis la création de la Banque en 1991. Le Canada a apporté son aide par l'entremise de ses propres fonds régionaux et d'initiatives multilatérales.

Pour assurer l'efficacité de son programme d'aide, l'ACDI cible son aide sur un nombre moins élevé de pays ayant des besoins plus grands. C'est pourquoi elle mettra fin à son programme régional en Europe d'ici 2012.



Le Canada est également un donateur des fonds de coopération suivants :

**Fonds pour les petites entreprises de Russie** – Ce fonds a été établi en 1994 avec le soutien des pays du Groupe des Sept (G-7) et de la Suisse pour fournir aux microentreprises et aux petites entreprises de Russie du financement adapté à leurs besoins particuliers et pour contribuer au renforcement de la capacité du secteur bancaire russe afin qu'il soit en mesure de consentir des prêts à ces entreprises de façon viable. À l'établissement du fonds, la BERD avait pris l'engagement de verser une contribution de 150 millions de dollars américains, d'autres pays donateurs s'étant engagés à verser des contributions de 141,7 millions de dollars américains, soit 71,0 millions au titre d'investissements conjoints et 70,7 millions au titre de programmes de coopération technique. La part du Canada de la contribution initiale a totalisé 8,1 millions de dollars américains.

**Fonds pour le sarcophage de Tchernobyl (FST)** – Établi en 1995, ce fonds vise principalement à assurer la sûreté du sarcophage mis en place autour du réacteur nucléaire endommagé (tranche 4) de la centrale nucléaire de Tchernobyl, en Ukraine. Il finance la mise en œuvre d'un plan qui prévoit la construction d'une installation de confinement permanente, une surveillance accrue des radiations ainsi que des améliorations générales en matière de sûreté nucléaire et de sécurité des travailleurs. À la suite d'importants retards et dépassements de coûts, on a déterminé qu'une somme additionnelle de 740 millions d'euros était nécessaire pour le maintien du FST et du projet du Compte pour la sûreté nucléaire (CSN) (voir ci-après). Une dernière campagne de financement a été lancée en avril 2011. Cette initiative a permis de recueillir des engagements de la part de donateurs et d'autres pays afin de combler le manque à gagner. Le 26 mai, le premier ministre Stephen Harper a annoncé une contribution supplémentaire du Canada de 30 millions de dollars canadiens sur au plus quatre ans. La BERD a aussi contribué largement au FST et au CSN. Selon le plan de mise en place, le sarcophage permanent devrait être parachevé d'ici octobre 2015, au coût convenu de 935 millions d'euros.

**Compte pour la sûreté nucléaire (CSN)** – Ce compte a été institué en 1993 pour aider à régler des problèmes de sûreté liés aux réacteurs nucléaires de type soviétique en Europe centrale et en Europe de l'Est. Il a permis de financer le déclassement de tous les réacteurs de type soviétique non endommagés de Tchernobyl, par suite de l'accident survenu en 1986. À l'heure actuelle, le fonds finance la construction d'une installation de stockage temporaire du combustible nucléaire épuisé et d'une installation de traitement des déchets radioactifs liquides. Tout comme le FST, le CSN a éprouvé d'importants retards et dépassements de coûts; on est à le reconstituer dans le cadre de la campagne de financement susmentionnée. Une tranche de 10 millions de dollars canadiens du plus récent engagement de 30 millions de dollars canadiens du Canada sera consacrée au CSN.

**Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la dimension septentrionale (PEDS)** – Ce fonds a été créé en 2001 pour financer la gestion sécuritaire du combustible nucléaire épuisé et des autres déchets radioactifs générés par le démantèlement de la flotte de sous-marins du Nord de la Russie. Le fonds est ciblé sur l'infrastructure, ce qui revêt une importance critique, car il vise avant tout à faciliter le démantèlement de la flotte en assurant le confinement sécuritaire du combustible nucléaire épuisé et des matières radioactives à divers endroits, ainsi qu'en augmentant la capacité de stockage. À la fin de 2006, le PEDS avait obtenu des investissements de plus de 1,5 milliard de dollars américains pour des projets environnementaux. En 2003-2004, le Canada s'est joint à d'autres donateurs en y souscrivant 32 millions de dollars canadiens. Le Programme de partenariat mondial du Canada est chargé de la surveillance du PEDS.



## PROGRÈS RÉALISÉS À L'ÉGARD DES PRIORITÉS DU CANADA EN 2011

Le gouvernement du Canada est déterminé à promouvoir des institutions efficaces, une saine gouvernance et la reddition de comptes, tant au pays que dans ses relations avec la communauté internationale. Les priorités du Canada à la BERD pour 2011, décrites dans le rapport de l'an dernier, reflètent cet engagement.

La section qui suit résume les progrès réalisés à l'égard des priorités indiquées dans le rapport de l'an dernier. Ces priorités sont regroupées sous trois grands objectifs : 1) efficacité des institutions; 2) gouvernance et reddition de comptes; et 3) viabilité environnementale et égalité des sexes.

### 1) Efficacité institutionnelle

#### 1.1 – La BERD devrait promouvoir des réformes économiques et démocratiques

**Résultat 1.1a) : Limitation de la portée des activités dans les pays qui tardent à appliquer l'article 1, et b) approche efficace pour soutenir la transition dans les pays ayant connu un ralentissement des progrès dans la mise en œuvre de réformes démocratiques**

 Bons progrès

Le Canada estime que la Banque continue de réaliser de bons progrès en matière de surveillance de la situation politique dans les pays où elle exerce ses activités, de leurs progrès vers une démocratie pluraliste et le pluralisme, et de leurs progrès dans l'établissement de réformes économiques. Dans l'ensemble, la Banque suit une approche calibrée dans trois pays : le Bélarus, l'Ouzbékistan et le Turkménistan. Cette approche a été reconfirmée en 2011.

Tout au long de l'année, la BERD a suivi de près l'évolution de la situation en Ukraine compte tenu des événements politiques survenus dans ce pays. Même si la Banque demeure en Ukraine, elle exerce une diligence raisonnable prudente dans l'élaboration des projets, et elle devrait maintenir sa surveillance en 2012. Même s'il ne s'est opposé à aucun des projets de la Banque, le Canada continue d'exprimer ses préoccupations persistantes au sujet de la situation de la démocratie, des droits de la personne et de la primauté du droit en Ukraine, et de souligner que la BERD doit tenir compte de ces questions dans le cadre de ses activités dans ce pays.

#### 1.2 – La BERD devrait toujours s'efforcer d'avoir une incidence marquée sur la transition

**Résultat 1.2a) : Élaboration d'une politique claire relative à la réussite du programme et à la période postérieure à la réussite du programme, à l'intention des pays de l'UE-7**

 Quelques progrès

Les pays de l'UE-7<sup>3</sup> s'acheminaient vers l'achèvement réussi du programme de la Banque lors de la période visée par le troisième examen des ressources en capital (ERC3), soit de 2006 à 2010, mais la crise financière a menacé de faire régresser le processus de transition, ce qui a retardé leur réussite. Le Canada a appuyé la décision de la Banque de poursuivre ses activités dans les pays de l'UE-7 pendant la crise afin d'éviter de mettre en péril ses efforts antérieurs à l'appui de la transition.

<sup>3</sup> L'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République slovaque et la Slovaquie.



Le Conseil des gouverneurs a confirmé dans l'entente relative au quatrième examen des ressources en capital (ERC4) que l'on s'attendait à ce que les pays de l'UE-7 réussissent le programme de la BERD au cours de la période visée par l'ERC4 (de 2011 à 2015), et que l'on devait clarifier davantage les rapports entre ces pays et la Banque dans la période postérieure à la réussite. Le Canada souscrit à ces deux initiatives. La direction a collaboré avec le Conseil d'administration afin de mettre au point ce que le Canada considère comme une démarche opérationnelle satisfaisante postérieure à la réussite, dont le Conseil a discuté en 2011 sans toutefois la parachever.

Conformément à la perspective selon laquelle les opérations de la BERD devraient migrer vers l'est et le sud puisque les pays en transition plus avancés ont moins besoin du soutien financier de la Banque, le volume annuel d'affaires dans les pays de l'UE-7 a diminué jusqu'en 2009 pour ensuite bondir sous l'effet de la crise financière. Depuis 2009, le soutien financier de la BERD aux pays de l'UE-7 a diminué de façon générale quoique, dans la plupart des cas, il reste supérieur aux niveaux d'avant 2009. Les exceptions à cette tendance sont la Pologne et la Slovaquie, où le volume annuel d'affaires a été plus élevé en 2011 qu'au cours des années précédentes. En Pologne, le soutien financier de la BERD a augmenté de façon appréciable au cours de la dernière année même si le pays a raisonnablement bien fait pendant la crise financière.

Tout compte fait, les retombées de la crise financière maintiennent un contexte économique incertain et fragile en Europe, surtout dans les pays de la zone euro. L'UE-7 pourrait éprouver d'autres problèmes. Les progrès de l'UE-7 vers la réussite du programme se poursuivent donc, mais à un rythme plus lent et plus incertain que prévu.

### **Résultat 1.2b) : Utilisation disciplinée et sélective du capital de la BERD à l'appui des activités conformes à son mandat au chapitre de la transition**

 Bons progrès

Alors que son volume des prêts atteint des sommets records, la Banque devrait continuer d'appliquer une approche disciplinée et sélective en ce qui touche l'utilisation de son capital et à n'appuyer que les activités compatibles avec son mandat de transition. De bons progrès ont été réalisés à ce chapitre au cours de la dernière année. Ainsi, la Banque vise à ce qu'un minimum de 80 % des projets aient reçu, au moment de leur signature, une cote « bonne » ou « excellente » au chapitre de l'incidence sur la transition. En 2011, ce pourcentage a été de 91,2 %.


En outre, la Banque s'acquitte de son engagement de poursuivre l'expansion de ses opérations dans les Balkans occidentaux (où le volume d'activités s'est établi à près de 1,0 milliard d'euros en 2011) et dans les pays en début de transition (où le volume d'activités a aussi atteint 1,0 milliard d'euros, soit 10 % de plus qu'en 2010). La BERD continue donc de consacrer une proportion toujours croissante de ses ressources aux pays devant relever des défis plus complexes au chapitre de la transition.





### 1.3 – La BERD devrait coopérer avec d’autres institutions financières internationales (IFI)


#### Résultat 1.3a) : Lignes directrices claires sur le cofinancement avec d’autres IFI

 Bons progrès

La crise mondiale s’est révélée une occasion pour les IFI de collaborer de manière coordonnée et approfondie. Le Canada a appuyé l’approche de la BERD à l’égard de la collaboration avec les autres IFI pendant la crise et se réjouit du fait que cette collaboration se poursuit après la crise. En cernant ses points forts par rapport aux autres IFI, la Banque peut coordonner ses activités avec d’autres institutions afin de minimiser les chevauchements et d’optimiser l’utilisation des ressources. La coopération avec d’autres IFI revêt aussi une importante critique alors que la BERD commence à exercer des opérations dans la nouvelle région méditerranéenne du sud et de l’est (RMSE).

À ce propos, le Canada se réjouit du fait que, en 2011, la BERD a signé des protocoles d’entente avec la Banque africaine de développement et la Banque islamique de développement, en plus de revoir son protocole d’entente commun avec la Commission européenne, la Banque européenne d’investissement et le Fonds européen d’investissement pour y intégrer ses activités dans la RMSE. Dans le cadre du nouveau Partenariat de Deauville du G-8, mis sur pied afin de coordonner le soutien financier multilatéral et bilatéral à la nouvelle région, la BERD est en voie de renforcer, là où il y a lieu, son engagement avec d’autres banques multilatérales de développement et agences nationales de développement.

#### Résultat 1.3b) : Renoncement aux fonds liés par tous les donateurs conformément aux engagements de l’ERC4

 Bons progrès

Le Canada a accordé beaucoup d’importance à ce que les fonds des donateurs ne soient plus liés, de manière à accroître la coopération technique et la collaboration des IFI, de même que la concurrence entre fournisseurs. Environ 21 % des fonds de coopération technique de la Banque sont dans une certaine mesure liés (à l’exclusion de son Fonds spécial des intervenants), une situation qui entraîne des coûts d’administration élevés et qui n’est pas toujours propice à un approvisionnement optimal.

La politique de renoncement aux fonds liés des donateurs adoptée dans le cadre de l’ERC4 est maintenant en transition jusqu’à la fin de l’ERC4; l’approvisionnement fondé sur la nationalité prendra alors fin. La direction travaille avec les donateurs de fonds liés pour sensibiliser davantage leurs collectivités nationales d’experts-conseils aux occasions de travailler avec la Banque. Elle consacre en outre des ressources administratives à l’utilisation des fonds liés restants dans la mesure possible.



## 1.4 – La BERD devrait poursuivre la mise en œuvre de politiques, de stratégies et d’outils qui favorisent les prêts en monnaie locale et les marchés de capitaux locaux, s’il y a lieu

Bons progrès

La BERD a entrepris d’aider à contrer les facteurs de vulnérabilité découlant des emprunts en devises dans les pays où elle effectue des opérations. Le Canada soutient ces travaux puisqu’ils témoignent du fait que la Banque y reconnaît une source possible de volatilité économique dans la région et qu’elle prend des mesures face à cette volatilité. Les forts niveaux de financement étranger peuvent constituer un défi de taille dans nombre des pays où la BERD exerce ses activités, car ils exposent les emprunteurs à des risques de change et à des fuites soudaines de capitaux. La récente crise financière a mis au jour ces retombées négatives dans plusieurs pays membres. Dans certains cas, toutefois, les autres risques associés à la monnaie nationale, tels que l’incertitude quant à la politique monétaire et l’inflation, peuvent être supérieurs à ces risques.

La Banque a poursuivi le développement de l’Initiative du crédit en monnaie locale et des marchés de capitaux locaux en 2011. Cette initiative, qui a été lancée en 2010, vise à cerner et à soutenir les réformes et les politiques adoptées dans les pays où la BERD effectue des opérations qui contribuent à accroître l’utilisation des monnaies locales et à développer les marchés de capitaux locaux. Menée en collaboration avec d’autres IFI (le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, etc.), l’Initiative instaure et gère un dialogue stratégique avec les autorités et les intervenants pertinents et fournit aux autorités des conseils et un soutien au chapitre des analyses.

En 2011, la BERD a dressé une première liste de pays prioritaires, évalué les besoins, réuni des groupes de discussion, créé de nouveaux outils adaptés afin d’évaluer les cadres juridiques et réglementaires de ces pays, et promu l’utilisation accrue des monnaies locales aux fins des prêts de la BERD ou des opérations sur les marchés de capitaux, comme les investissements de la Banque dans les obligations en monnaie locale. De plus, en février 2011, la BERD a lancé un fonds spécial de partage des risques des prêts en monnaie locale, à l’intention des pays en début de transition, qui attribue une garantie de premier niveau au financement en monnaie locale, rendant celui-ci plus abordable pour le secteur privé des pays participants.

Le Canada est donc d’avis que la BERD réalise de très bons progrès dans son positionnement à titre de chef de file dans la promotion de marchés de capitaux locaux solides.

## 2) Gouvernance et reddition de comptes

### 2.1 – La BERD devrait constamment rechercher la légitimité, la crédibilité et la reddition de comptes

**Résultat 2.1 : Processus transparent, ouvert et fondé sur le mérite pour la nomination du président et des cadres supérieurs**

Bons progrès


Le gouvernement du Canada est d’avis qu’une transparence accrue est un élément clé de la saine gouvernance. Bien que la grande majorité des membres du personnel de la Banque soient embauchés à la suite de concours ouverts, le Canada a continué d’encourager la BERD à appliquer un processus transparent, ouvert et fondé sur le mérite pour la nomination des cadres supérieurs.



En 2011, tous les postes de cadres supérieurs ont été dotés dans le cadre de processus concurrentiels et ouverts, dont celui de vice-président, Risques et ressources. Cela témoigne des progrès réels qui ont été accomplis dans la dotation des postes de cadres supérieurs.

## **2.2 – La BERD devrait gérer ses finances de manière prudente et viable**

### **Résultat 2.2 : Saine gouvernance financière et utilisation efficace du capital de la Banque au cœur de la stratégie de mise en œuvre des engagements de la Banque en vertu de l'ERC4**

 Bons progrès


Au Conseil d'administration, dont il est membre, le Canada a maintenu que la Banque devait fixer des priorités claires afin que ses ressources soient utilisées de la manière la plus efficiente et efficace qui soit. Le budget de 2012, approuvé par le Conseil d'administration en décembre 2011, est entièrement conforme aux priorités et aux projections financières énoncées dans l'ERC4.

Les résultats financiers préliminaires pour 2010 montrent un bénéfice net de 173 millions d'euros. Bien qu'il soit beaucoup plus modeste qu'en 2010, ce résultat est conciliable avec le fait que la région où la Banque effectue des opérations demeure affectée par la fragilité économique des pays de l'Union européenne (UE). Le rendement du portefeuille de prêts de la BERD demeure intéressant; le ratio des prêts non productifs a reculé à 2,6 % en 2011, contre 2,9 % en 2010. Les dépenses administratives demeurent inférieures aux prévisions. Quant au ratio coût-revenu de la Banque, il est demeuré faible, à 25 % en 2011.

## **3) Viabilité environnementale et égalité des sexes**

### **3.1 – La BERD devrait intégrer le volet de l'égalité entre les sexes à toutes ses opérations**

#### **Résultat 3.1 : Examen permanent des pratiques et politiques internes de la Banque pour l'amélioration de l'égalité entre les sexes**

 Bons progrès

Le Canada reconnaît que l'égalité des sexes est un aspect important des processus de développement et de transition, plus particulièrement afin de mieux tirer parti du potentiel inexploité des femmes dans les marchés émergents. En maintenant une orientation stratégique cohérente et en appuyant des projets, le Canada a incité la Banque à faire la preuve de son engagement d'intégrer l'égalité des sexes dans ses activités auprès des pays où elle effectue des opérations.

Le Canada estime que de bons progrès ont été réalisés au chapitre de l'amélioration de l'égalité entre les sexes. Le rapport de 2010 décrivait les nombreuses mesures prises par la BERD en vue d'améliorer ses pratiques et ses politiques dans ce domaine. Nous sommes d'avis que le Plan d'action pour la parité hommes-femmes a été mis en œuvre avec succès.

Au nombre des efforts déployés par la BERD en vue de promouvoir l'égalité entre les sexes dans les marchés, mentionnons l'amélioration de l'accès au financement pour les femmes entrepreneures, l'aide accordée aux entreprises appartenant à des femmes ou gérées par des femmes afin d'accroître la capacité de croissance de ces entreprises ainsi que la promotion de politiques de crédit équilibrées entre les sexes chez les intermédiaires financiers de la Banque.



Voici quelques faits saillants de 2011 à ce chapitre :

- La Millennium Bank de Roumanie a lancé une initiative à l'intention des femmes entrepreneures grâce à une ligne de crédit de 20 millions d'euros consentie par la facilité de financement des petites et moyennes entreprises établie conjointement par l'UE et la BERD.
- Un programme d'inclusion financière des bénéficiaires d'envois de fonds a été étendu à la Moldavie, à l'Arménie, à la République kirghize et au Tadjikistan.
- La BERD s'est associée à des banques turques afin de proposer des colloques aux femmes entrepreneures.
- Des programmes destinés aux femmes d'affaires ont été mis sur pied en Moldavie, en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et en Serbie.

La BERD promeut l'égalité entre les sexes, tant en milieu de travail que dans la collectivité. En milieu de travail, par exemple, la Banque soutient l'égalité des chances pour les femmes et les hommes au chapitre du recrutement, du maintien en poste, de l'avancement, des salaires et de l'équilibre entre travail et vie personnelle, et elle accroît le rôle des femmes au sein des conseils d'administration de sociétés.

La conception et la mise en œuvre des services municipaux ne permettent pas toujours aux hommes et aux femmes de profiter à parts égales de l'amélioration de ces services. Le fait de mieux comprendre les différences entre la vie des hommes et des femmes et comment chacun de ces deux groupes utilise les services municipaux nous permet d'assurer un partage plus équitable des bienfaits que procurent ces services.

Dans la foulée des deux premiers projets pilotes sur l'égalité des sexes dans l'infrastructure municipale et environnementale dans les domaines de la réhabilitation urbaine et du transport urbain, une note d'orientation sur l'intégration de l'égalité des sexes au cycle des projets a été élaborée.

La BERD a travaillé de près avec le service Economist Intelligence Unit (EIU) en 2011 afin d'étendre et de mettre à jour l'indice des opportunités économiques des femmes, un modèle et indice de référence que la Banque mondiale a lancé en 2010.

Au départ, cet indice couvrait 113 pays dont 21 où la BERD effectue des opérations et ceux de la région méditerranéenne du sud et de l'est. En 2010, la Banque a chargé EIU de mettre à jour et d'étendre ses travaux de recherche pour inclure les huit autres pays où elle effectue des opérations afin de tracer un portrait complet de la région desservie par la BERD.

### **3.2 – La BERD devrait lier les questions relatives au développement du secteur privé et à la viabilité environnementale d'une manière conforme à son mandat de transition**

**Résultat 3.2 a) : Mise en œuvre de la Politique environnementale et sociale, création de notes sur les pratiques exemplaires à l'intention des clients, et formation interne à l'intention du personnel de la Banque sur les répercussions de la Politique**

***RÉALISÉ***



La mise en œuvre de la Politique environnementale et sociale est en bonne voie de réalisation. Pour chaque proposition de projet, le personnel de la Banque effectue une évaluation des répercussions environnementales et sociales négatives éventuelles. Dans les cas où les répercussions négatives éventuelles sont importantes (catégorie A), la Banque mène une évaluation détaillée de ces répercussions, et le rapport à ce sujet est publié en anglais ainsi que dans la langue locale. Au début de 2011, le portefeuille de la Banque comprenait 49 projets de catégorie A; la Banque a déterminé que 88 % de ces projets répondaient à ses exigences environnementales et sociales ou les dépassaient. Pour l'ensemble du portefeuille, 95 % des projets ont fait l'objet, au cours des deux dernières années, des rapports exigés en matière environnementale et sociale.

La Banque a instauré des initiatives afin d'intégrer des volets environnemental et social dans la formation obligatoire des nouveaux membres de son personnel. De nouveaux outils d'orientation et de formation ont également été mis à la disposition du personnel de la Banque. À titre d'exemple, de nouvelles lignes directrices publiées en 2010 exigent que les administrateurs d'entreprises nommés par la Banque reçoivent une formation concernant l'égalité des sexes et la viabilité environnementale, de manière qu'ils soient en mesure d'aborder ces thèmes auprès des conseils d'administration des entreprises auxquels ils siègent.

La BERD travaille également de près avec ses institutions financières clientes afin de promouvoir la gestion des risques environnementaux et sociaux dans le secteur financier. Parallèlement, elle insiste beaucoup sur le renforcement des capacités pour aider ces institutions à comprendre et à respecter ces normes. Les experts-conseils de la Banque ont achevé des activités de renforcement des capacités d'investissement éthique auprès de 37 intermédiaires financiers en 2011, rejoignant ainsi 536 professionnels auprès de banques et de fonds de capitaux privés dans 10 pays où la Banque effectue des opérations.

Le manuel en ligne de la Banque sur la gestion des risques environnementaux et sociaux a de nouveau été mis à jour en 2011. En outre, un nouveau module sur les enjeux environnementaux et sociaux intégré au programme d'apprentissage sur le financement des exportations de la BERD a été lancé en novembre. Ce cours est le premier module de formation sur le financement des exportations axé sur la gestion des risques environnementaux et sociaux à être reconnu sur la scène internationale puisqu'il est formellement sanctionné par la Chambre de commerce internationale.

Le Canada estime que les éléments essentiels de cette priorité ont été réalisés, et il continuera d'en suivre la mise en œuvre.

### **Résultat 3.2b) : Mise en œuvre de la Politique environnementale et sociale et de la deuxième étape de l'Initiative sur l'énergie viable**

#### ***RÉALISÉ***

Le Canada appuie pleinement les efforts de la BERD pour veiller à ce que ses activités d'investissement favorisent une croissance économique viable sur les plans social et environnemental. Parmi les progrès réalisés à ce chapitre, il convient de mentionner que la Banque a lancé l'Initiative sur l'énergie viable (IEV) en 2006 pour relever les défis liés à l'efficacité énergétique et au changement climatique. La première étape de l'Initiative a pris fin en 2008, et le Conseil des gouverneurs en a approuvé la deuxième étape (IEV2), qui porte sur la période de 2009 à 2011, en mai 2008.



Comme le montre le tableau 2, la BERD a atteint ou dépassé les objectifs de l'IEV2. Celle-ci a financé, à hauteur de 6,1 milliards d'euros, 298 projets d'une valeur totale de 32,9 milliards d'euros. Les deux tiers environ de ces projets relevaient du secteur privé. Dans l'ensemble, on prévoit que ces investissements entraîneront une réduction globale de 25,6 millions de tonnes des émissions annuelles de CO<sub>2</sub>. En outre, l'IEV2 s'est soldée par un financement d'assistance technique de 108 millions d'euros et des subventions à l'investissement additionnelles de 332 millions d'euros.

Tableau 2  
**Résultats de l'IEV2**

	Objectifs de l'IEV2	Résultats de l'IEV2
Financement	3-5 G€	6,1 G€
Valeur totale des projets	9-15 G€	32,9 G€
Réduction des émissions de carbone	25-35 Mt/an	25,6 Mt/an <sup>1</sup>
Fonds de coopération technique	100 M€	108 M€
Subventions à l'investissement mobilisées	250 M€	332 M€ <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Selon les estimations préalables.

<sup>2</sup> Inclut le financement au titre du fonds de technologie propre.

À notre avis, la deuxième étape de l'IEV a été mise en œuvre avec succès. Le Conseil d'administration a approuvé la troisième étape en février 2012, et le Canada continuera d'être active dans l'IEV au fil de son évolution.



## OBJECTIFS DU CANADA EN 2012

Dans le cadre du leadership et de la surveillance qu'il continue d'exercer au sein de la BERD, le Canada aide la Banque à exécuter son mandat de base lié à la transition de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible. Il contribue aussi à assurer la stabilité financière de l'institution et à ce que cette dernière fasse honneur à ses engagements liés à l'ERC4. Alors que les rapports annuels précédents jumelaient les priorités du Canada et ce rôle de surveillance, celui de cette année cible, par souci d'une plus grande transparence, uniquement les priorités du Canada pour la prochaine année. Par conséquent, la présente section décrit les mesures que compte prendre le gouvernement du Canada en 2012 pour réaliser des progrès mesurables dans des domaines clés, outre sa participation à la gestion globale de l'institution. Pour mener à bien ces objectifs, le Canada mobilisera la BERD par l'entremise de diverses voies, y compris la coordination active avec son administrateur à la Banque.

### 1. Appuyer les efforts de la BERD en vue de favoriser le développement du secteur privé et la croissance économique inclusive dans la région méditerranéenne du sud et de l'est

- Promouvoir l'utilisation appropriée et en temps opportun des fonds liés à la coopération dans certains pays de la RMSE.
- Appuyer la mise en place de fonds spéciaux et de la gamme complète des activités de crédit de la Banque dans la RMSE lorsque les modifications de l'article 1 de l'Accord portant création de la BERD auront été ratifiées et que le respect des critères politiques et économiques de l'article 1 aura été évalué.
- Encourager une coopération accrue avec d'autres institutions financières internationales actives dans la RMSE, notamment en établissant ou en mettant à jour des protocoles d'entente.

### 2. Appuyer une transition viable dans les pays où la BERD effectue des opérations, de même que l'utilisation efficace et appropriée du capital des actionnaires

- Promouvoir l'affectation d'une plus grande part des ressources de la BERD aux pays dont la transition présente le plus de lacunes, notamment grâce à la réussite à moyen terme du programme dans les pays de l'UE-7, conformément aux engagements de l'ERC4.
- Encourager la BERD à faire preuve de leadership dans les domaines clés du processus de transition :
  - continuer d'appuyer les pays qui manifestent leur engagement à l'égard de la démocratie pluraliste et du pluralisme;
  - réaliser des progrès continus dans la promotion du développement des marchés de capitaux en monnaie locale;
  - exécuter un plus grand nombre de projets qui favorisent l'innovation dans l'économie réelle.

### 3. Promouvoir des structures appropriées de gouvernance et de reddition de comptes à la BERD

- Promouvoir la dotation des postes de direction à la BERD par l'entremise de processus ouverts, transparents et fondés sur le mérite.



## HISTORIQUE DE LA BERD

### Mandat et rôle de la BERD

La BERD a commencé à exercer ses activités en 1991. Elle a pour mandat de faciliter le passage à l'économie de marché ouverte dans les pays de l'Europe centrale et de l'Europe du Sud-Est, de même que dans les républiques de l'ancienne Union soviétique, la Mongolie et la Turquie, et de favoriser l'initiative privée et l'esprit d'entreprise dans les pays qui s'engagent à respecter les principes fondamentaux de la démocratie pluraliste, du pluralisme et de l'économie de marché<sup>4</sup>. Dans les pays qui ne s'engagent pas à respecter ces principes, la Banque élabore une stratégie de collaboration restreinte. Dans l'exercice de son mandat, la Banque oriente ses activités de manière à aider les 29 pays où elle effectue des opérations à mettre en œuvre des réformes économiques, en tenant compte des besoins particuliers des pays qui en sont à différentes étapes du processus de transition.

La Banque se concentre avant tout sur le secteur privé, et ses activités sont fortement axées sur la restructuration des entreprises, y compris le renforcement des institutions financières, et le développement de l'infrastructure nécessaire au soutien du secteur privé. En vertu de sa charte, la Banque doit consacrer au moins 60 % de ses engagements financiers au secteur privé ou à des entreprises d'État mettant en œuvre un programme de privatisation au chapitre de la propriété et du contrôle. Tous ses projets de financement doivent aussi être viables au plan environnemental, conformément à ses statuts. La Politique environnementale et sociale est revue aux trois ans pour faire en sorte que la Banque adopte des pratiques exemplaires de pointe dans tous les projets.

En favorisant la transition économique, la Banque sert de catalyseur pour stimuler les flux de capitaux vers le secteur privé, puisque les besoins financiers de ces pays ne peuvent être entièrement comblés par des sources de financement bilatérales ou multilatérales officielles et qu'un bon nombre d'investisseurs privés de l'étranger hésitent à investir dans la région, en particulier dans les républiques d'Asie centrale.

Les activités de la BERD visant à appuyer la transition vers l'économie de marché reposent sur quatre principes : l'incidence sur la transition, l'additionnalité, les saines pratiques bancaires et la viabilité environnementale. Une aide financière est accordée aux projets qui permettent d'élargir et d'améliorer les marchés, qui aident à mettre sur pied les institutions nécessaires au soutien d'une économie de marché et qui démontrent ou favorisent des compétences axées sur les marchés ainsi que de saines pratiques commerciales. Le financement accordé par la BERD doit aussi mobiliser le financement d'autres sources et non s'y substituer. Les projets de la Banque doivent reposer sur de saines pratiques bancaires, ce qui démontre aux investisseurs privés que la région offre des rendements intéressants. Le respect de saines pratiques bancaires assure également le maintien de la viabilité financière de la BERD et ajoute donc à son attrait auprès du secteur privé à titre de co-investisseur. L'intégrité est un autre aspect important de la diligence raisonnable qu'exerce la Banque dans la sélection des projets.

À moyen terme, les priorités opérationnelles de la Banque sont fondées sur l'importance primordiale de créer et de renforcer les institutions qui assurent le bon fonctionnement des marchés, sur le rôle crucial que peuvent jouer les petites entreprises en vue de créer des économies dynamiques, concurrentielles et plus équitables, et sur le rôle clé du processus de transition à l'appui des principes de la démocratie pluraliste et du pluralisme.

---

<sup>4</sup> Article 1 de l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.





Dans la poursuite de ces objectifs prioritaires, la Banque veille à :

- élaborer une infrastructure axée sur les marchés et ayant une orientation commerciale;
- établir des secteurs financiers solides adaptés aux besoins des entreprises et des ménages;
- exercer un leadership pour assurer l'expansion du crédit aux très petites, petites et moyennes entreprises;
- mettre en pratique, au moyen d'exemples choisis, des approches efficaces pour la restructuration de grandes entreprises viables;
- diversifier l'assise économique et développer des industries du savoir;
- appliquer une approche active dans le cadre de ses participations au capital d'entreprise afin d'améliorer la gouvernance d'entreprise;
- entamer, avec les gouvernements, un dialogue sur la politique publique visant à renforcer les institutions et à améliorer le climat d'investissement;
- se pencher sur les questions de l'efficacité énergétique, du changement climatique et de la sécurité énergétique;
- promouvoir la transparence et la reddition de comptes dans la gestion du secteur public;
- adopter une optique régionale lorsque cela est pertinent;
- favoriser le développement durable et la diligence raisonnable en matière d'environnement.

La BERD diffère à maints égards des autres banques régionales de développement :

- La Banque se concentre avant tout sur le secteur privé. En vertu de sa charte, elle doit consacrer au moins 60 % de ses engagements financiers, tant en proportion des portefeuilles que par pays, au secteur privé ou à des entreprises d'État en voie de privatisation.
- En vertu de son mandat, la Banque cible explicitement la promotion des institutions démocratiques dans les pays où elle effectue des opérations. La BERD est la seule institution financière internationale à avoir une telle exigence dans sa charte.
- La BERD n'accorde pas de financement à des conditions de faveur, et la réduction de la pauvreté ne figure pas explicitement dans son mandat, même si le développement du secteur privé dans les pays où elle effectue des opérations devrait se solder par une augmentation de l'emploi, ce qui contribue à réduire la pauvreté. Les travaux de la Banque en matière de financement des très petites, petites et moyennes entreprises revêtent une importance particulière à ce chapitre, tout comme ceux qu'elle mène au plan de l'égalité entre les sexes.

## **Fonctionnement de la BERD**

### **Financement des projets**

La BERD offre un éventail complet de produits et de services financiers, dont :

- des prêts à long terme,
- des participations au capital,
- des investissements assimilables à des prises de participation (prêts subordonnés, actions privilégiées et billets participatifs),



- des garanties et du crédit de soutien,
- des mécanismes de fonds de roulement et de financement des exportations,
- des services de gestion des risques (intermédiation de swaps de devises et de taux d'intérêt, fourniture de facilités de couverture).

### **Admissibilité**

Pour être admissibles au financement, les projets doivent être fondés sur une analyse de rentabilisation solide, profiter à l'économie et au processus de transition du pays hôte et respecter les lignes directrices de la BERD en matière d'environnement. Les projets de tous les secteurs sont admissibles au soutien financier de la Banque, sauf ceux qui visent à produire du matériel militaire, du tabac ou de l'alcool distillé. Même si elle finance surtout des projets du secteur privé, la BERD peut aussi accorder du financement à des sociétés d'État, à la condition que ces dernières soient exploitées sous le régime de la concurrence et, notamment, qu'un tel financement attire des capitaux privés ou étrangers. La BERD peut aussi financer des sociétés privées en propriété exclusive locale ou étrangère de même que des coentreprises réunissant des actionnaires étrangers et locaux.

Pour garantir la participation d'investisseurs et de prêteurs du secteur privé, la Banque limite généralement à 30 % du coût total estimatif d'un projet le montant total du financement par emprunt et par capitaux propres qu'elle accorde. Toutefois, dans certaines circonstances, et particulièrement dans le contexte actuel, où le marché de la syndication de prêts est fermé à la plupart de ses clients, la Banque finance une plus grande part des projets. Dans de rares cas, notamment lorsqu'un projet vise la relance d'une entreprise, la Banque peut devenir l'actionnaire principal d'une entreprise afin d'en rétablir la situation et ensuite la vendre.

Les projets de moindre envergure sont financés à la fois directement par la BERD et par des intermédiaires financiers locaux. En appuyant les banques commerciales, les organismes de microcrédit, les fonds de participation et les facilités de crédit-bail locaux, la BERD a aidé à financer plus de 1 million de projets de moindre envergure.

### **Droits**

La BERD accorde son financement destiné au secteur privé au taux du marché, et ses prêts aux emprunteurs souverains sont uniformément offerts au taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) majoré de 100 points de base. En outre, les frais exigés varient selon la nature du projet ainsi que l'ampleur et la complexité du travail exigé de la BERD.

### **Financement des activités de la BERD**

La Banque finance ses prises de participation et ses investissements assimilables à des prises de participation à même son avoir net, c'est-à-dire le total du capital versé et des bénéfices non répartis. Tous les fonds requis pour ses opérations de crédit sont empruntés sur les marchés financiers internationaux au moyen d'émissions publiques d'obligations ou de placements privés.

Les émissions d'obligations de la BERD sont cotées AAA par Moody's Investors Service et par Standard & Poor's.



## **Dialogue en matière de politique publique**

La Banque utilise les rapports étroits qu'elle entretient avec les gouvernements de la région pour promouvoir des politiques qui améliorent le climat des affaires. Elle conseille les gouvernements sur des façons de favoriser un climat d'investissement sain et un cadre institutionnel plus solide, lesquels revêtent une importance appréciable pour le bon fonctionnement du secteur privé. En général, ce dialogue favorise les projets dans lesquels la Banque investit. Plus précisément, la BERD travaille avec les fonctionnaires afin de promouvoir la saine gouvernance des entreprises, des pratiques de lutte contre la corruption, des politiques fiscales équitables et prévisibles ainsi que des normes comptables transparentes. En outre, une équipe spéciale de juristes promeut un cadre juridique et réglementaire efficace et non directement lié aux projets.

## **Coopération technique**

La coopération technique améliore la préparation et la réalisation des projets dans lesquels la BERD investit; elle comporte des services consultatifs aux clients des secteurs public et privé. Cette coopération accroît l'incidence des projets de la BERD sur le processus de transition en appuyant les changements structurels et institutionnels, et elle soutient les réformes juridiques et réglementaires, le développement des institutions, la gestion des entreprises et la formation. La coopération technique est importante pour la Banque puisqu'elle permet de préparer soigneusement les investissements et se traduit, en général, par des investissements plus efficaces et, en particulier, par des possibilités d'investissement dans des contextes à risque plus élevé.

Les projets de coopération technique sont financés par les gouvernements et les institutions internationales et sont gérés par la BERD.

## **Gouvernance et supervision au sein de la BERD**

L'autorité la plus élevée de la Banque est le Conseil des gouverneurs. Ce dernier se réunit chaque année et approuve le rapport annuel, l'affectation du revenu net, les états financiers et le rapport du vérificateur indépendant; il procède également à l'élection du président et du vice-président du Conseil en prévision de la prochaine assemblée annuelle; et il examine d'autres questions nécessitant l'approbation des gouverneurs. Chacun des 65 actionnaires y est représenté par un gouverneur et un gouverneur suppléant.

Le Conseil d'administration est chargé des opérations générales de la Banque. Il se compose de 23 membres, qui représentent chacun un pays membre ou un groupe de pays membres. Le Conseil participe à l'établissement de la ligne de conduite stratégique et financière de la Banque, de concert avec la direction.

## **Comités du Conseil**

Le Conseil a mis sur pied quatre comités chargés de superviser les activités de la Banque : le Groupe d'orientation du Conseil, le Comité de vérification, le Comité du budget et des questions administratives et le Comité de la politique financière et des opérations. Cette répartition du travail est conforme aux saines pratiques de gouvernance institutionnelle; elle offre un système de vérification, de contrôle et d'incitatifs adapté à l'institution. En outre, cette structure garantit des échanges plus efficaces au Conseil d'administration au moment où les initiatives sont soumises à son approbation.

Le Groupe d'orientation du Conseil coordonne les programmes de travail des comités, de façon à éviter le chevauchement des tâches et à s'assurer que le travail soit accompli en temps voulu. En plus d'assumer certaines fonctions administratives, le président du Groupe est le principal responsable de la liaison entre le Conseil d'administration et la direction de la Banque. C'est l'administrateur du Canada qui préside actuellement le Groupe.



Le Comité de vérification a pour principal objectif de s'assurer que l'information financière déclarée par la Banque est exhaustive, exacte, pertinente et opportune. Le Comité veille à l'intégrité des états financiers de la Banque et à la conformité de ses politiques de comptabilité et de déclaration avec les normes internationales d'information financière. Il examine également le système de contrôles internes de la BERD et son application, de même que les fonctions des équipes de vérification interne, d'évaluation et de gestion des risques. Le Comité est actuellement présidé par l'administrateur de la Suisse.

Le Comité du budget et des questions administratives veille à harmoniser les ressources budgétaires, humaines et administratives de la Banque aux priorités stratégiques de celle-ci. À cette fin, il examine le cadre de ressources à moyen terme, les budgets annuels et le plan d'entreprise. Il supervise également les politiques de ressources humaines de la Banque, notamment sur le plan de l'éthique et du code de conduite. Le Comité est actuellement présidé par l'administrateur de la Turquie. L'administrateur du Canada siège actuellement à ce comité.

Le Comité de la politique financière et des opérations supervise les politiques financières et opérationnelles de la Banque, y compris le plan d'emprunt annuel préparé par le service de la trésorerie. Le Comité est responsable de la transparence et de la reddition de comptes au sujet des opérations de la Banque, comme le précise la politique d'information publique de 2006. Depuis 2007, le Comité supervise le processus d'affectation du revenu net. De plus, il est chargé de la révision de la Politique environnementale et sociale de la Banque. Le Comité est actuellement présidé par l'administrateur du Royaume-Uni.

### **Renseignements additionnels sur la BERD**

La Banque publie une grande quantité de renseignements sur ses diverses activités. Parmi ses publications figurent des guides d'information (p. ex., un guide en matière de financement), des rapports d'évaluation, des rapports spéciaux (comme le rapport annuel et le rapport sur la transition), des stratégies-pays et diverses fiches de renseignements.

On peut également obtenir de l'information sur le site Web de la Banque ([www.ebrd.com](http://www.ebrd.com)).

On peut adresser les demandes de renseignements à l'un des endroits suivants :

Service des publications  
Banque européenne pour la reconstruction et le développement  
One Exchange Square  
London, EC2A 2JN  
Royaume-Uni

ou

Bureau de l'administrateur représentant le Canada et le Maroc  
[canadaoffice@ebrd.com](mailto:canadaoffice@ebrd.com)

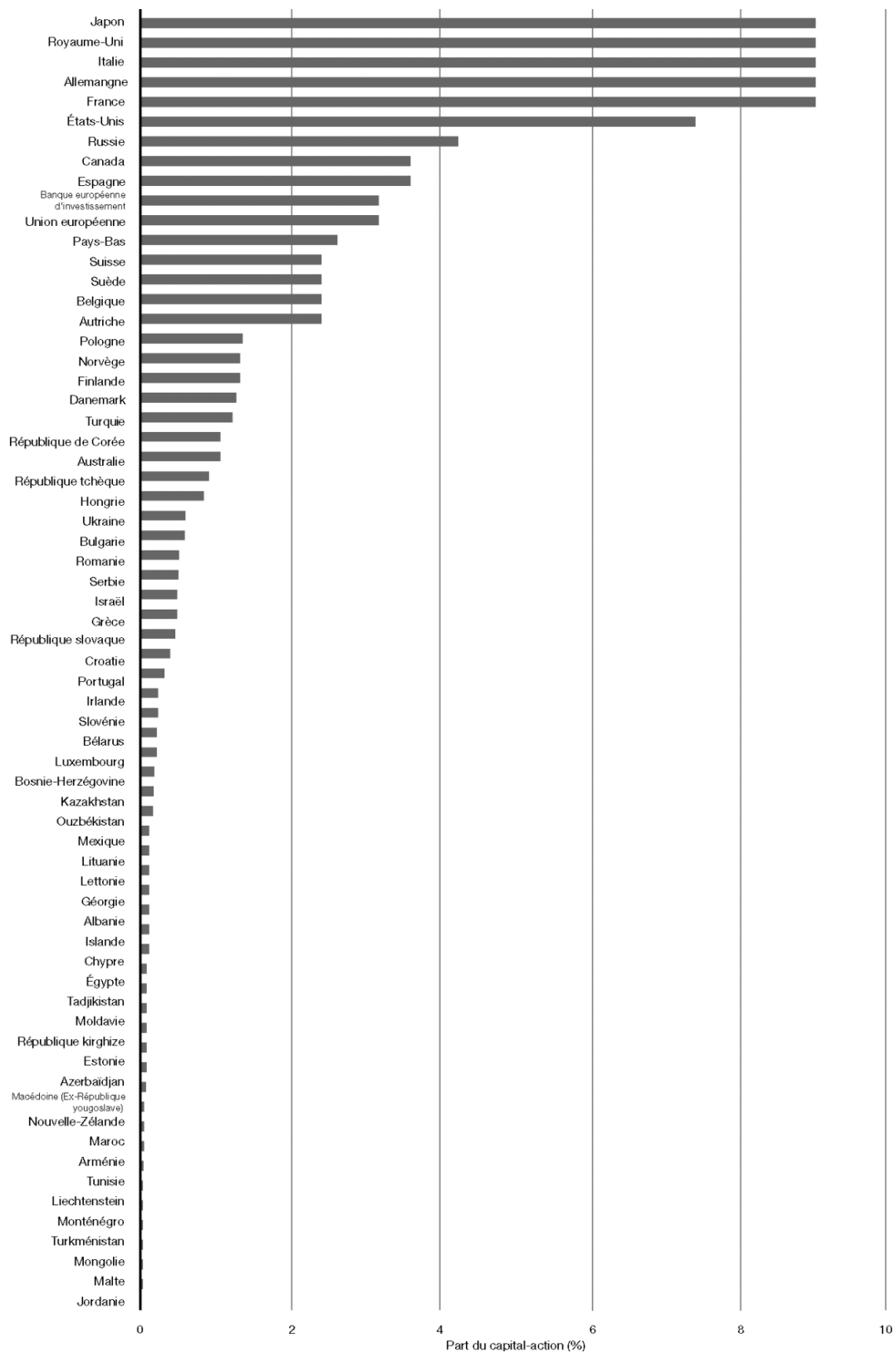


## **ANNEXE 1 – MEMBRES DE LA BERD**

Le capital-actions de la BERD provient des pays membres, qui disposent de droits de vote proportionnels. Résultat de l'augmentation du capital entrée en vigueur le 20 avril 2011, le capital autorisé de la BERD a atteint 30 milliards d'euros, soit 30 000 000 d'actions de 10 000 euros chacune. À la fin de 2011, 1 638 420 actions n'avaient pas encore été attribuées, ce qui signifie que certains membres n'avaient pas encore versé leur contribution à l'augmentation. Tant que ces actions n'auront pas été attribuées, la participation des membres qui ont versé leur part sera un peu plus élevée que d'habitude, et vice versa. Le graphique 1 indique la répartition du capital-actions au 31 décembre 2011.



Graphique 1  
Membres de la BERD





## ANNEXE 2 – PAYS OÙ LA BERD EFFECTUE DES OPÉRATIONS

La BERD compte 65 membres, soit 63 pays, la Communauté européenne et la Banque européenne d'investissement. En 2011, la BERD effectuait des opérations dans 29 pays.

### Europe centrale et États baltes

- 1 Croatie
- 2 Estonie
- 3 Hongrie
- 4 Lettonie
- 5 Lituanie
- 6 Pologne
- 7 République tchèque
- 8 République slovaque
- 9 Slovénie

### Europe du Sud-Est

- 10 Albanie
- 11 Bosnie-Herzégovine
- 12 Bulgarie
- 13 ERY de Macédoine
- 14 Monténégro
- 15 Roumanie
- 16 Serbie

### Europe orientale et Caucase

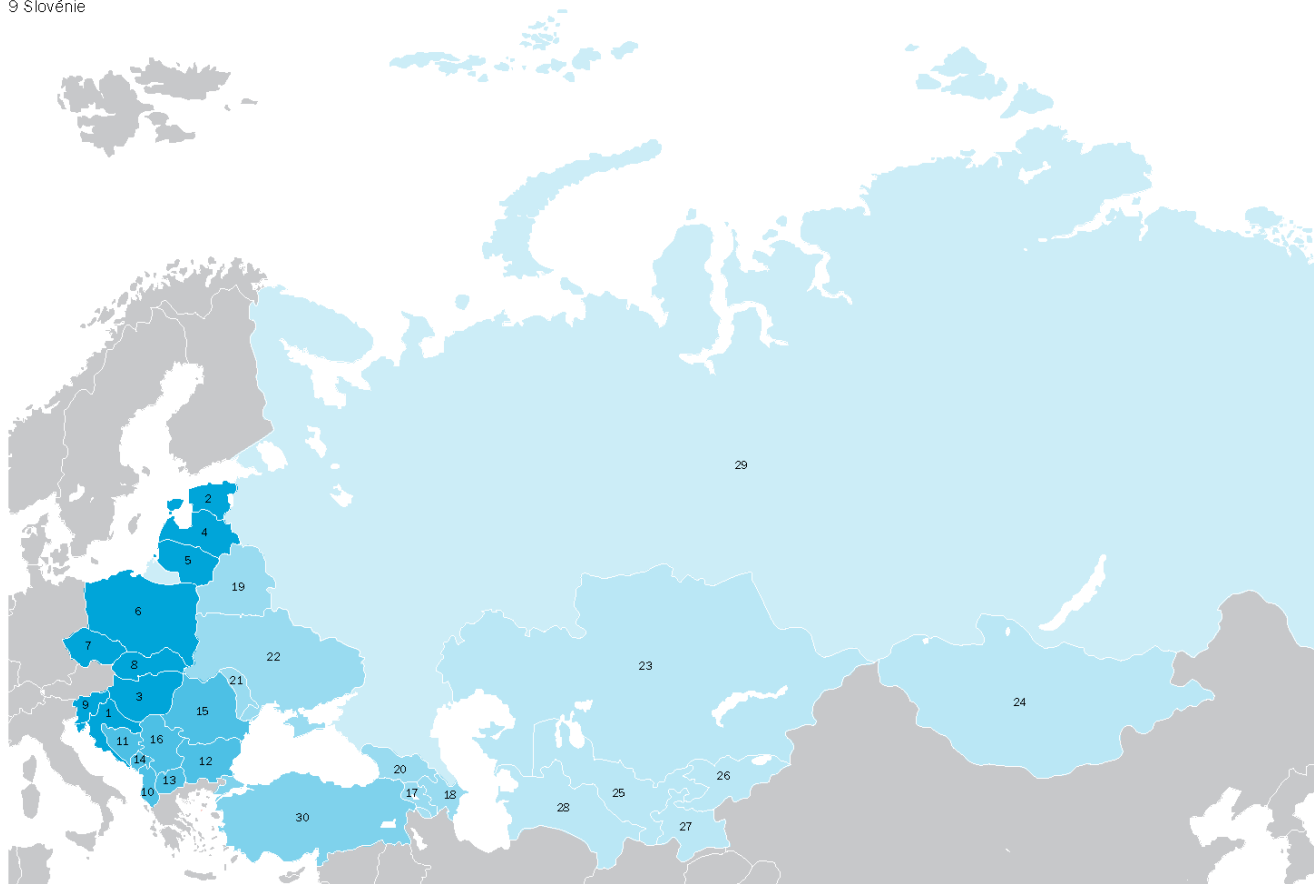
- 17 Arménie
- 18 Azerbaïdjan
- 19 Bélarus
- 20 Géorgie
- 21 Moldova
- 22 Ukraine

### Asie centrale

- 23 Kazakhstan
- 24 Mongolie
- 25 Ouzbékistan
- 26 République kirghize
- 27 Tadjikistan
- 28 Turkménistan

### 29 Russie

### 30 Turquie



Nota – Depuis la fin de 2007, la BERD n'investit plus en République tchèque.  
Source : BERD



## **ANNEXE 3 – ALLOCUTION DU GOUVERNEUR EN 2011**

### **Déclaration déposée par M. Rob Stewart, gouverneur suppléant temporaire représentant le Canada, à l'assemblée annuelle de la BERD**

**Astana, Kazakhstan, le 21 mai 2011**

Le Canada tient à remercier le gouvernement du Kazakhstan et la ville d'Astana d'avoir gracieusement accepté d'accueillir la 20<sup>e</sup> Assemblée annuelle de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

En sa qualité de membre fondateur de la BERD, le Canada s'associe avec fierté à cette institution. Il souscrit fermement à la mission fondamentale de la Banque, qui consiste à favoriser la transition vers l'économie de marché et d'investir dans des pays qui se sont engagés à instaurer des réformes économiques et démocratiques.

Les pays de la région où la BERD effectue des opérations comptent parmi ceux qui ont été le plus durement touchés par la récente crise financière. Des signes de redressement ont toutefois commencé à se manifester au cours de la dernière année. Quoique la situation varie d'un pays à l'autre, les signes précurseurs d'une amélioration sont encourageants.

L'année 2010 a été remarquablement fructueuse pour la BERD. En plus de porter son volume d'activités à des niveaux record, la Banque a retrouvé le chemin de la rentabilité en dégageant un gain net de plus de 1 milliard d'euros. Ce résultat positif a été atteint en dépit d'un climat d'investissement extrêmement difficile.

Le Canada se réjouit également de constater que la Banque poursuit ses efforts en vue d'assurer une croissance durable à long terme. C'est ainsi que les investissements effectués dans le cadre de l'Initiative sur l'énergie viable ont augmenté, pour atteindre près du quart du financement total de la Banque.

Cependant, le legs de la crise continue de peser lourd sur la région et il reste d'importants défis à relever. Il faudra donc que les pays de la région appliquent de saines politiques fiscales et monétaires pour favoriser la croissance économique et des possibilités d'emploi; certains d'entre eux devront donc renforcer la consolidation budgétaire et prendre des mesures afin de dépendre moins du financement en devises.

La crise a également eu pour effet d'affecter le rythme des réformes dans la région, mais nous sommes heureux de constater qu'elle n'a pas entraîné de forte opposition aux principes fondamentaux de la BERD, c'est-à-dire la mise en place d'économies libres de marché appuyées par des institutions fortes et une supervision solide. Le Canada est convaincu que la BERD continuera d'occuper un rôle très utile dans la région en aidant cette dernière à rétablir une croissance économique forte et durable.

#### **Les prochaines étapes**

Les événements des derniers mois ont encore renforcé l'importance des éléments fondamentaux du mandat de la BERD. La transition vers une société démocratique et de marché est un objectif que partage la population de nombreux pays, et non seulement celle des pays où la Banque exerce déjà ses opérations.





C'est pourquoi nous appuyons la recherche d'un consensus en vue de modifier l'Accord portant création de la Banque en vue d'étendre ses opérations au Moyen-Orient et à l'Afrique du Nord, sous réserve que toute expansion s'opère en accord avec la capitalisation actuelle de la BERD et conformément à son mandat de favoriser la transition économique et la démocratie.

Dans la gestion de son mandat sur une zone géographique élargie, la Banque devrait continuer de mettre l'accent sur ses compétences fondamentales, c'est-à-dire cibler le secteur privé grâce à des investissements axés sur des projets reposant sur les quatre principes que sont l'incidence de la transition, l'additionnalité, les saines pratiques bancaires et la viabilité environnementale. Il importera tout autant de respecter les engagements pris dans le cadre de l'ERC4. Alors même que le volume de prêts de la Banque atteint un sommet sans précédent, le Canada encourage cette dernière à continuer d'appliquer une approche disciplinée et sélective dans l'utilisation de son capital et à appuyer les activités ayant une incidence marquée sur la transition.

Alors que les actionnaires de la Banque discutent de l'expansion des opérations vers de nouveaux continents, il sera important de souligner et de poursuivre les succès obtenus par la BERD dans les pays où elle effectue déjà des opérations. Le Canada encourage donc la Banque à examiner des façons d'assurer la réussite du programme par les pays de l'UE-7 d'ici 2015 dans le cadre des activités régulières de la BERD.

Nous encourageons la Banque à continuer de collaborer avec d'autres institutions financières internationales. En se concentrant sur ses compétences fondamentales et en cernant ses points forts, la BERD peut coordonner ses activités avec celles d'autres institutions afin de minimiser les chevauchements et de faire le meilleur usage du capital de ses actionnaires.

La crise financière a fait ressortir l'importance d'utiliser davantage les monnaies locales lors des opérations financières et de développer les marchés de capitaux locaux, à la fois pour réduire les emprunts en devises sans couverture et pour stimuler l'épargne intérieure. Nous félicitons par conséquent la Banque d'unir ses efforts à ceux d'autres intervenants, dont les organismes de réglementation et les banques centrales, d'autres institutions financières internationales et des acteurs du secteur privé, pour développer et approfondir les marchés de capitaux locaux.

En guise de conclusion, je tiens à remercier le président Mirow, tous les employés et les membres de la direction de la BERD ainsi que le Conseil d'administration pour leurs réalisations remarquables au cours de cette dernière année.

À mesure que se solidifie la fragile reprise mondiale, il importe que la BERD continue de jouer un rôle de premier plan dans les pays où elle effectue des opérations. Alors que nous nous préparons à examiner le rôle éventuel de la Banque au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, le Canada entend travailler avec la BERD et ses actionnaires afin de convenir de mesures pour faire en sorte que le mandat de transition de la Banque débouche sur un avenir solide et durable. La BERD peut compter sur le soutien continu du Canada pour s'acquitter de sa mission dans les années futures.



## ANNEXE 4 – SOMMAIRE DU RAPPORT SUR LA TRANSITION DE 2011 : CRISE ET TRANSITION – LA PERSPECTIVE DU PEUPLE

Le rapport sur la transition (*Transition Report*) est une publication annuelle produite par la BERD qui traite de l'évolution du contexte économique, politique et social observée dans les pays où la Banque effectue des opérations. En plus de donner un aperçu des problèmes qui pèsent sur la région alors qu'elle tente de se remettre de la récente crise économique, le rapport de cette année, intitulé *Crisis and Transition: The People's Perspective*, analyse les résultats du deuxième sondage sur la vie en transition (*Life in Transition Survey*) (SVT II) mené conjointement par la BERD et la Banque mondiale au début de 2010. Ce sondage visait à saisir les changements survenus dans l'attitude des gens à l'égard de la démocratie et de l'économie de marché depuis la réalisation du sondage précédent, en 2006, soit une période qui inclut la récente crise.

La section qui suit présente un aperçu des constatations. La version intégrale du rapport est disponible, en anglais seulement, sur le site Web de la BERD ([www.ebrd.com/pages/research/publications/flagships/transition.shtml](http://www.ebrd.com/pages/research/publications/flagships/transition.shtml)).

### Une reprise fragile

La dernière année a été marquée par la consolidation économique dans la région en transition, la croissance ayant repris dans presque tous les pays à l'été de 2011. L'expansion a été alimentée par la performance solide enregistrée dans les principaux pays de la zone euro (un important marché pour les exportations de la région en transition), et par les prix élevés des produits de base. Dans bon nombre de pays en transition, la production a atteint ou dépassé les niveaux d'avant la crise, mais la reprise économique y a été plus lente que dans d'autres marchés émergents d'Amérique latine et d'Asie.

L'expansion économique a eu pour effet d'accroître l'inflation hors énergie et alimentation – notamment en raison des politiques monétaires plus accommodantes adoptées par les pays de la région – mais n'a pas encore fait baisser le chômage de façon significative. Alors qu'un marché régional de l'emploi relativement rigide a atténué l'impact de la crise sur l'emploi, il semble qu'il freine maintenant la reprise.

Les marchés de capitaux affichent aussi des progrès mitigés : même si l'investissement direct étranger (IDE) est positif dans une bonne partie de la région depuis le milieu de 2010, il demeure bien en deçà des niveaux d'avant la crise, en particulier dans les pays où l'investissement antérieur à la crise ciblait principalement l'intermédiation financière. Le redressement des flux de capitaux autres que l'IDE a été lent, tout comme l'expansion du crédit dans le secteur privé.

Les prix plus élevés et plus volatils des aliments que l'on a observés en 2011 posent également problème pour la région. Selon la BERD, les banques centrales de la région ne semblent pas disposer des outils nécessaires pour composer avec l'impact de telles fluctuations des prix, et certaines mesures de politique intérieure destinées à protéger les prix intérieurs des aliments (p. ex., l'interruption provisoire des exportations de grains) ont peut-être rendu les prix mondiaux encore plus volatils. Des politiques transparentes et prévisibles permettraient mieux de stimuler l'investissement et de trouver des solutions à long terme à ce problème.



Un certain nombre de risques continuent de peser sur la reprise économique dans la région. Les déficits budgétaires et la dette publique ont augmenté de façon significative pendant la crise, rendant les administrations publiques plus vulnérables face à un ralentissement. En outre, largement à cause de la volatilité des marchés financiers et des perspectives économiques incertaines dans la zone euro, les perspectives de croissance dans la région se sont nettement assombries vers la fin de l'année. La région est grandement exposée à l'économie de la zone euro et tributaire de celle-ci, qui représente un important marché d'exportation, une source de financement – notamment sous forme d'IDE – et un intervenant de premier plan dans les systèmes bancaires des pays émergents d'Europe.

Tout compte fait, en supposant que les problèmes actuels de la zone euro soient contenus graduellement et à plus long terme, la BERD estime que l'expansion dans l'ensemble de la région a atteint environ 4,5 % en 2011 et s'établira à 3,2 % en 2012.

### **Les progrès de la transition**

Chaque année, la BERD rend compte des progrès de la transition en évaluant, sur une échelle de 1 à 4+, des secteurs dans chacun des pays où elle effectue des opérations. La Banque examine 16 secteurs regroupés dans quatre catégories : les sociétés, l'énergie, l'infrastructure et les services financiers. À l'échelle nationale, les pays sont évalués sur la base de six secteurs dans deux catégories : les entreprises, de même que les marchés et les échanges commerciaux.

Les résultats sectoriels sont essentiellement les mêmes que l'an dernier, les écarts entre les secteurs et les régions demeurant à peu près inchangés. L'infrastructure est celle des quatre catégories qui a le plus progressé en raison des améliorations marquées qu'ont connues les secteurs des routes, de l'approvisionnement en eau et du traitement des eaux usées. Les autres secteurs ne présentent que des changements isolés. La situation de bon nombre de pays s'est améliorée au chapitre de la politique de concurrence. Cela s'explique par l'intensification de la mise en œuvre et de l'application de lois visant à faire échec aux monopoles et aux cartels en Europe centrale et dans les Pays baltes, en Europe du Sud-Est, en Russie et en Turquie.

Plusieurs pays ont perdu du terrain dans les domaines de la libéralisation des prix (Arménie, Bélarus et Kazakhstan) ainsi que des échanges commerciaux et des systèmes de change (Bélarus et Ouzbékistan). On trouvera de plus amples renseignements à ce sujet dans le rapport sur la transition de 2011.

### **La crise dans la perspective des ménages**

Le rapport sur la transition de 2011 examine l'impact de la crise économique sur les gens et en compare la perception de la population de la région à celle des populations des pays d'Europe de l'Ouest.

Dans l'ensemble, la région en transition – et surtout les Pays baltes et l'Europe du Sud-Est – a été plus durement touchée que l'Europe de l'Ouest. La crise a entraîné une forte chute de la consommation, surtout au titre des biens et de services essentiels comme les aliments de base et la santé.

L'emploi, les salaires et les envois de fonds ont tous reculé dans les pays en transition au cours de la crise. Les filets de sécurité gouvernementaux n'ont guère été efficaces, les prestations au titre de l'assurance-emploi et du logement n'ayant pas atténué les effets du repli de la consommation. Fait intéressant, l'accès aux sources officielles de crédit a aidé à tempérer l'impact de la crise, mais certains ménages de la région se sont retrouvés dans une situation vulnérable en raison d'emprunts contractés avant la crise. Cela témoigne du rôle quelque peu contradictoire de l'accès au financement pour aider la région à composer avec la crise.



En revanche, dans les pays d'Europe de l'Ouest, les heures travaillées ont chuté davantage que l'emploi, et les filets de sécurité gouvernementaux ont nettement contribué davantage à atténuer les effets de la crise.

## **Soutien des marchés et de la démocratie après la crise**

Comme on l'a vu, un deuxième SVT – qui porte à la fois sur la situation des ménages et sur les valeurs – a été réalisé en 2010. Si l'on en juge d'après l'évolution des réponses entre l'enquête de 2006 et celle de 2010, la crise financière a eu un impact significatif sur l'appui à l'endroit de l'économie de marché et de la démocratie dans les pays en transition. Les répercussions n'ont toutefois pas été uniformes : cet appui s'est effrité dans bon nombre de pays en transition plus avancés – y compris tous les nouveaux pays membres de l'Union européenne à l'exception de la Bulgarie –, mais il s'est accru dans les pays dont la transition est moins avancée, comme ceux d'Asie centrale.

Le rapport sur la transition présente des preuves à l'appui de trois théories qui aident à expliquer cet écart. Selon la première, plus les gens ont été personnellement affectés par la crise, plus ils ont tourné le dos à la démocratie et aux marchés libres. De fait, les pays en transition plus avancés ont plus souffert que d'autres membres au cours de la crise. En outre, les répondants qui avaient récemment été touchés par un événement économique plus grave (situation plus courante dans les pays non membres de l'UE) étaient moins susceptibles de remettre en question leur appui à l'égard de la démocratie et des marchés à cause de la crise récente.

Cependant, aucune de ces constatations n'explique pourquoi l'appui à l'égard de l'économie de marché et de la démocratie s'est accru dans un grand nombre de pays. Selon la troisième théorie, les gens semblent se rebeller contre le statu quo en période de crise économique. Les personnes vivant dans des sociétés plus libres avaient donc une moins bonne opinion de la démocratie et des marchés, alors que les habitants de pays de régime plus autoritaire ont appuyé plus fermement les systèmes plus libres après avoir été touchés par la crise. Cette dernière constatation est amplifiée dans les pays où, à la fois, les libertés sont restreintes et la corruption est très présente.

D'après le SVT, on note que l'accès à des programmes de prestations peut atténuer dans une certaine mesure cette réaction contre le statu quo. Même si aucun programme de prestations n'a eu d'impact direct significatif sur les attitudes à l'égard des systèmes politiques et économiques, les personnes interrogées dans les nouveaux pays de l'UE ayant touché des prestations d'aide sociale avaient généralement une plus forte préférence pour l'économie de marché et la démocratie. Cela montre que les filets de sécurité peuvent aider les gouvernements à préserver l'appui envers les systèmes politiques et économiques en place. Il importe de noter que ce phénomène a aussi été observé dans des pays moins libres; même dans les pays où il y a moins de liberté politique et économique, les autorités peuvent – dans une certaine mesure – générer des appuis pour le régime en place.

En fin de compte, ces résultats montrent que les programmes de prestations peuvent aider à tempérer l'impact d'une baisse de régime de l'économie sur l'attitude des gens à l'égard des marchés et de la démocratie.

## **L'entrepreneuriat dans la région en transition**

La BERD a aussi utilisé le SVT pour étudier l'entrepreneuriat dans les pays en transition puisqu'il s'agit d'un important ingrédient du changement structurel, en particulier dans les pays en début de transition : les nouvelles entreprises créent de nouvelles industries et relancent de plus anciennes, ce qui constitue une importante source d'emplois et de croissance durable.



Bref, d'après ces résultats, le développement du secteur financier et l'accès au crédit sont d'importants facteurs de la réussite entrepreneuriale, qui devraient donc figurer au nombre des principaux éléments du programme de politique publique. Du point de vue de l'entrepreneuriat individuel, des preuves indiquent qu'une scolarisation plus poussée est associée à une plus grande propension à démarrer une entreprise, bien que la réussite ne soit pas assurée. Le sondage montre aussi que les femmes sont moins susceptibles de lancer une entreprise, mais qu'elles ont autant de succès lorsqu'elles le font. D'après ces constatations, l'offre d'un plus grand soutien aux femmes pourrait être une façon de stimuler l'entrepreneuriat dans les pays en transition.

On trouve dans le rapport sur la transition de 2011 une analyse de chacun des pays où la BERD effectue des opérations.



## ANNEXE 5 – PROGRAMMES DE L'ACDI DANS LES PAYS OÙ LA BERD EFFECTUE DES OPÉRATIONS

Afin de rendre ses programmes plus efficaces, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) concentre ses efforts dans un nombre limité de pays. Dans la région où la BERD effectue des opérations, elle concentre ses efforts en Ukraine, l'un des 20 pays qu'elle juge prioritaires. L'ACDI mène également un nombre restreint de programmes bilatéraux dans les Balkans (Bosnie-Herzégovine, Serbie, Monténégro et Albanie), au Tadjikistan et en Russie, qui sont exécutés principalement par le truchement du Fonds canadien d'initiatives locales. Ce fonds relèvera d'Affaires étrangères et Commerce international Canada à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012.

D'autres pays dans lesquels la BERD effectue des opérations peuvent tirer parti de l'aide de l'ACDI par l'entremise de fonds multilatéraux comme le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, ainsi que grâce aux contributions versées à des partenaires canadiens et internationaux de la société civile, lesquels axent principalement leur aide sur la gouvernance et les droits de la personne. Par exemple, l'ACDI appuie la formation des citoyens et le renforcement des capacités des institutions dans les pays où la BERD effectue des opérations, dans des domaines comme les droits de la personne (Equitas, l'Organisation mondiale des personnes handicapées) et la lutte contre la corruption (le Centre de ressources anti-corruption de U4, Transparency International). Depuis 2009, l'ACDI a versé 2 942 577 \$ à CANADEM afin de déployer 353 observateurs canadiens qui ont participé à des missions de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe pour observer le déroulement des élections en Ukraine, au Tadjikistan, en République kirghize, au Bélarus, en Russie et au Kazakhstan.

Voici les faits saillants des programmes de l'ACDI à l'œuvre dans les pays où la BERD effectue des opérations.

**Ukraine** – Depuis 1991, le Canada a versé plus de 383 millions de dollars sous forme d'aide bilatérale au développement officielle. Le Programme de l'Ukraine de l'ACDI a pour objectif d'améliorer les possibilités économiques offertes aux Ukrainiens dans une démocratie renforcée. Le programme en place, axé sur la croissance économique viable, pousse plus loin les efforts antérieurs; il vise des améliorations du climat d'entrepreneuriat et la promotion de l'esprit d'entreprise dans le dessein d'accroître la compétitivité des petites et moyennes entreprises, et notamment les entreprises de production agricole, sur les marchés nationaux et internationaux. Pour accélérer le développement économique, l'ACDI centrera également ses efforts sur la primauté du droit et sur l'amélioration de la reddition de comptes par les institutions publiques.

**Programme régional de l'Europe** – Le Programme régional de l'Europe, qui viendra à échéance en décembre 2012, a été instauré en mai 2007 pour perfectionner les interventions de l'ACDI, régler des problèmes transfrontaliers continus dans la région et combler des besoins particuliers du Caucase du Sud. L'objectif double que vise le Canada, à savoir la réforme démocratique et la réforme économique, a orienté les programmes de l'ACDI. Cette dernière a soutenu des initiatives visant à faciliter la transition vers l'économie de marché libre par l'entremise de la BERD.